



Commission des stupéfiants**Cinquante-deuxième session**

Vienne, 11-20 mars 2009

Point 13 d) de l'ordre du jour

Tables rondes du débat de haut niveau:**lutte contre le trafic et l'offre illicites
et développement alternatif****Résultats de la table ronde sur la lutte contre le trafic et
l'offre illicites et développement alternatif, présentés par le
Président de la table ronde, Eduardo Medina-Mora
(Mexique)**

Le 12 mars 2009, les résultats de la table ronde sur la lutte contre le trafic et l'offre illicites et le développement alternatif ont été présentés comme suit par le Président de la table ronde, Eduardo Medina-Mora (Mexique):

Lutte contre le trafic et l'offre illicites de drogues

1. On s'est inquiété de ce que l'opium continue d'être produit en Afghanistan, tout en constatant que certains progrès avaient été faits dans la lutte contre ce phénomène.
2. Les États n'ont pas réussi à atteindre de nombreux buts fixés dans le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution¹ adopté par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Malgré des efforts énormes, le trafic de drogues reste un sérieux problème qui touche la communauté internationale tout entière.
3. La coopération interinstitutions entre les autorités chargées de la lutte contre la drogue et les autres services chargés de faire respecter la loi est essentielle pour que les autorités puissent s'adapter aux nouvelles tendances.
4. Les gouvernements doivent faire en sorte que toutes les ressources publiques disponibles, notamment pour la police, les gardes frontière et

¹ Résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale.



l'armée, soient utilisées de manière coordonnée pour combattre le trafic de drogues.

5. Le trafic et l'usage illicite de stimulants de type amphétamine progressent à un rythme alarmant et les États doivent collaborer étroitement pour renforcer leurs régimes de contrôle afin de lutter contre ce problème.

6. L'échange de notifications préalables à l'exportation pour les envois internationaux de précurseurs par le biais du système électronique PEN Online reste un moyen utile de prévenir les détournements.

7. De nouvelles stratégies de contrôle des précurseurs sont en cours d'élaboration et se révèlent efficaces. Améliorer la coordination avec l'industrie chimique pour prévenir le détournement de produits chimiques aux fins de la fabrication de drogues illicites est une mesure importante.

8. La progression de la criminalité violente liée à l'augmentation du trafic de drogues est particulièrement préoccupante.

9. L'Organe international de contrôle des stupéfiants devrait examiner l'usage impropre de la substance tramadol et envisager la possibilité de la placer sous contrôle international.

Développement alternatif

10. De l'avis général, les programmes de développement alternatif avaient utilement contribué à traiter le problème des cultures illicites dans une perspective de développement.

11. On a souligné que l'impact des programmes de développement alternatif devait être évalué à l'aune d'indicateurs de développement humain, s'ajoutant aux statistiques sur la réduction des cultures.

12. Il a été noté que la coopération internationale, l'appui fourni par la communauté internationale aux pays touchés par les cultures illicites et l'exécution de programmes de développement alternatif devaient être renforcés et que tous les États devaient, sur la base du principe de la responsabilité partagée, mobiliser des ressources politiques et financières.

13. L'importance de faire de la protection de l'environnement un volet des programmes de développement alternatif globaux a été notée.

14. L'attention des participants à la table ronde a été appelée sur la nécessité de respecter les principes des droits de l'homme lors de la planification et de l'exécution d'interventions de développement alternatif et d'éradication des cultures illicites.

15. L'importance d'associer les pouvoirs publics à tous les niveaux, en particulier local, municipal et régional, ainsi que la société civile à la conception et l'exécution des programmes de développement alternatif a été soulignée.

16. La nécessité de relier les actions de développement alternatif aux stratégies de réduction de la culture de plantes dont on extrait des drogues illicites notamment par éradication, comme le prévoit le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à

fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution, et de les échelonner judicieusement a été notée.

17. Quelques orateurs ont appelé l'attention de la Commission sur le fait que, dans la plupart des cas, la culture de plantes dont on extrait des drogues illicites était due à l'extrême pauvreté, la marginalisation et l'insécurité.

18. Il faut renforcer la coopération internationale pour financer, concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif.
